

Compte-rendu  
de la réunion de la commission centre aquatique  
du 26 septembre 2014

Membres présents : liste jointe

\*\*\*\*\*

M. LARCHER ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les participants, et souligne notamment la présence de M. David WAGNER, président du comité de Lorraine de la fédération française de natation, M. Arnaud BOUËT et Mme Carine KACZMAREK, architectes.

Il rappelle en préambule que le Conseil Général n'a pas fixé le montant de l'aide pour le projet. Le montant d'une éventuelle subvention sera examiné lors du débat d'orientation budgétaire en fin d'année. En tout état de cause, le plafond de subventions cumulées sera limité à 50% du coût total du projet.

Il propose à M. KUPPERSCHMITT de présenter les conclusions de la précédente commission.

M. KUPPERSCHMITT précise qu'on peut comparer le projet actuel du Bouzonvillois au centre aquatique de Jarny : une SHON de 2 500 m<sup>2</sup>, un bassin 25 ml 6 lignes, un bassin de récupération et une pataugeoire. Le coût de fonctionnement de cet équipement était de 780 000 € en 2013. Ce coût varie avec la fréquentation : plus elle est élevée, plus il est important.

La communauté de communes du Bouzonvillois ne pourra objectivement pas supporter de tels frais de fonctionnement auxquels il faudra ajouter le remboursement d'un emprunt. La dépense annuelle serait ainsi estimée à 1 million d'euros.

Dans le cadre de la réflexion menée suite aux différentes visites de piscines, M. KUPPERSCHMITT mentionne qu'un bassin de récupération est obligatoire uniquement dans le cadre des compétitions au niveau national.

Il note que les locaux de rangement doivent être suffisamment grands et non cloisonnés, et souhaite que l'accès des scolaires soit séparé de l'accès du public.

Enfin, pour plus de commodité, le local d'entretien doit se situer entre les vestiaires et la halle des bassins.

Il indique que la commission souhaite revoir le projet à la baisse en raison des coûts d'investissement et de fonctionnement.

Il serait réduit à :

- Un bassin de nage 25 ml 6 lignes
- Une pataugeoire
- Un fond mobile

La surface totale SHON passerait de 2 500 m<sup>2</sup> à 1 800 m<sup>2</sup> pour une enveloppe financière entre 4,5 et 5 millions d'euros.

Le projet revu s'apparente à celui de Saint Jean De Bray également conçu par BVL Architecture dont le marché de travaux a été attribué pour un montant total de 4,8 millions d'euros.

Un débat est mené sur différents points :

Pour M. CHAMPLON, il est important que soit définie l'implantation du nouvel équipement au regard de la position du bassin et de son ensoleillement. Il propose que la construction soit sur l'emplacement de la piscine actuelle.

M. MASSON confirme que l'emplacement de l'équipement initial n'avait pas été choisi par hasard. Il est également favorable à cette proposition.

M. GLODEN avise la commission de la décision du conseil municipal de Bouzonville de céder le terrain nécessaire au prix de 3€ le m<sup>2</sup>.

Mme RIGAUD s'insurge des propos pessimistes de certains membres malgré la réduction du projet et se demande si on veut vraiment faire une nouvelle piscine.

La piscine a été mise à disposition de la CCB dans le cadre du transfert de compétence mais elle n'en est pas propriétaire. M. KUPPERSCHMITT souhaite que la collectivité devienne propriétaire du bien. L'une des possibilités serait de procéder au déclassement de l'équipement suivi d'une cession par la commune de Bouzonville à la CCB.

M. BOUËT n'est pas opposé à la modification du projet prévu dans le cahier des charges du concours d'architecte. Il demande que la commission se mette en rapport avec l'assistant à maîtrise d'ouvrage pour revoir le tableau des surfaces. Il propose ensuite l'envoi des nouveaux plans au cours de la première quinzaine de novembre suivi d'une réunion.

Après concertation des membres de la commission, M. LARCHER fixe la date de cette réunion le 14 novembre 2014 à 15 heures.

Le Vice-Président



Clément LARCHER